

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 septembre 2018

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1237)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 1395

présenté par

Mme De Temmerman, M. Morenas, Mme Sarles, M. Laqhila, Mme Cattelot, M. Marilossian et
Mme Brugnera

ARTICLE 29

À l'alinéa 8, substituer aux mots :

« ou à la solidarité internationale »

les mots :

« , à la solidarité internationale ou à leur enseignement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La sensibilisation aux enjeux de développement durable, de transition énergétique, de promotion culturelle et de solidarité internationale est un élément clef pour permettre la mise en œuvre de politiques décisives et conséquentes. Des études ont été menées sur l'impact de programmes éducatifs et ont montré qu'ils changeaient efficacement les croyances, les opinions et les comportements des participants à propos de ces sujets. Le potentiel de sensibilisation de l'Economie Sociale et Solidaire ne doit pas être ignoré, c'est pourquoi l'enseignement de ces enjeux à nos concitoyens devrait pouvoir être un objectif pour les entreprises à utilité sociale.